



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Groupe d'Action Locale Landes Nature Côte d'Argent

APPEL À PROJET 2025

***DEVELOPPER ET VALORISER UN TOURISME PLUS DURABLE,
RESPONSABLE ET SOLIDAIRE EN LANDES NATURE COTE
D'ARGENT***

Jusqu'au 19/10/2025

DATE DE DEPOT ETENDUE AU 17 NOVEMBRE 08H00.

Programmation 2021-2027

Règlement d'intervention

- ◆ Programmation 2021-2027 du dispositif européen de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en Landes Nature Côte d'Argent
- ◆ Objectif prioritaire n°1 : Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent les territoires
- ◆ Fiche-action n°2 : Développer et valoriser un tourisme durable à l'année (cf. annexe 1)

Cet appel à projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'objectif spécifique 5.2. « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines »

Calendrier de l'appel à projets

Dépôt des demandes préalables sur la plateforme <u>Mes Démarches</u> en Nouvelle-Aquitaine	Date de début des dépôts	Date de fin des dépôts*
Période	01/06/2025 – à 00h00	19/10/2025 – à 23h59 17/11/2025 _ à 08h00

!/ \ tout commencement de l'opération (devis signé, bon de commande signé, facture acquittée) avant le dépôt d'une pré-demande mentionnant l'aide européenne est susceptible de rendre l'ensemble de l'opération inéligible, sauf dérogation prévue par la réglementation.

Modalité de la candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- ◆ **Courrier de candidature daté et signé**, adressé au Groupe d'Action Locale Landes Nature Côte d'Argent / Pays Landes Nature Côte d'Argent, 1 avenue de la gare, 40200 Mimizan
- ◆ **Dépôt de la demande préalable sur le site Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine** sur le périmètre du Groupe d'Action Locale (GAL) Landes Nature Côte d'Argent au titre du FEDER 5.2. de l'approche territoriale des fonds européens
- ◆ **Budget prévisionnel** de l'opération affichant les éventuels cofinanceurs
- ◆ **Grille d'analyse technique du projet** complétée (cf. annexe 3)

Le dossier complet est à transmettre par mail à l'animatrice LEADER :

Votre contact de proximité
Marie Talédec
Mail : leader@payscotedargent.com – Tel : 06 70 24 93 78
Pays Landes Nature Côte d'Argent : 1 avenue de la gare, 40200 Mimizan

Contexte de l'appel à projet

La stratégie européenne de développement local menée par les acteurs locaux 2021-2027 « Faire territoire durablement : pour un territoire résilient toute l'année » vise à répondre aux objectifs prioritaires :

- ◆ Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent les territoires
- ◆ Bâtir le bien-vivre et organiser la solidarité sociale et territoriale
- ◆ Répondre aux enjeux du projet de territoire :
 - Penser "Transition" plus que relance
 - Habiter "autrement" le territoire
 - Repenser la mobilité sur le territoire en "intermodalité"
 - Faciliter l'accès aux services
 - Développer un modèle économique plus vertueux
 - Adapter l'offre et la demande d'emploi, favoriser l'employabilité du territoire
 - Anticiper les effets du changement climatique



Le Pays Landes Nature Côte d'Argent

Côté Terre : sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, ces routes qui furent, des siècles durant, de grandes voies d'échanges constituées en véritable réseau de communication marquent l'Europe entière.

Côté mer : avec 60 km de côte d'argent, le Pays Landes Nature Côte d'Argent dispose de plus des 2/3 du littoral landais. Il est essentiellement connu pour sa filière Forêt-Bois-papier (85% de la superficie est recouverte de forêt). Une chaîne de lacs et d'étangs, allant de Biscarrosse à Léon, véritable trait d'union entre le Bassin d'Arcachon et le Pays basque qui relie les communautés de communes des Grands Lacs, de Mimizan et de Côte Landes Nature. Ce pays du Born et du Marensin compte plus de 54 000 habitants (population légale INSEE 2018), répartis dans 23 communes, soit 12% de la population départementale, sur un territoire de 1 635 km² (17 % de la surface départementale) et affiche ainsi une densité de population de plus de 33 habitants/km².

La population est répartie inégalement dans les 3 Communautés de Communes qui composent le territoire : la Communauté des Grands lacs, au Nord, accueille presque 30 000 habitants (55 % du territoire/ Biscarrosse est la commune la plus peuplée avec 13 946 habitants), puis La Communauté de Communes de Mimizan (avec environ 13 400 résidents) et enfin la Communauté de Communes de Côte Landes Nature, au Sud, avec près de 12 000 habitants. Le territoire connaît une croissance démographique constante et soutenue (+ 1.3% en moyenne, par an, entre 2013 et 2018), principalement associée aux dynamiques connues du tourisme littoral.

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent est aujourd'hui à un tournant majeur de son développement. Son cadre de vie préservé attire de nouvelles populations, résidentes permanentes ou plus ponctuelles, avec une attractivité touristique confortée ces dernières années. Ce regain d'attractivité ne doit pas masquer la diversité des situations avec de fortes disparités saisonnières, communales (littorales versus non-littorales), tout comme une grande fragilité sociologique (vieillesse de la population, solde naturel négatif, précarité, etc.).

Son développement, à venir, doit s'attacher à construire un territoire fort de l'ensemble de ses potentialités, avec une saison touristique étendue, des ressources préservées et une préparation aux changements climatiques à venir.

En lien avec les démarches régionales **NEO TERRA 2** et **ACTT** (accompagnement aux changements des territoires touristiques), cet appel à projets vise à soutenir la transition vers un **modèle touristique respectueux des ressources locales et à renforcer l'attractivité de notre territoire tout au long de l'année, notamment à travers des initiatives de tourisme social, inclusif et accessible à tous.**

Le tourisme durable est une forme de tourisme qui **respecte, préserve et met en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales)** d'un territoire à l'attention des touristes, en cherchant à minimiser les impacts négatifs que cette activité pourrait générer.

La structuration de cette filière passe tout d'abord par une meilleure promotion des richesses et spécificités du territoire, afin de développer la notoriété de ces atouts et de les rendre plus attractifs, dans une **saison élargie**. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la coopération entre acteurs du tourisme en les incitant à se rencontrer, à échanger et à travailler ensemble afin de développer une gouvernance locale et des outils de travail en commun.

Enfin, pour renforcer l'accès des touristes au patrimoine du territoire dans une optique de développement durable, il convient **d'améliorer et diversifier la qualité de l'offre de services et d'hébergements écotouristiques.**

Le GAL Landes Nature Côte d'Argent entend encourager des projets qui contribuent à la **préservation du territoire** tout en **mettant en valeur les atouts naturels, patrimoniaux et culturels de la région.**

Objectifs prioritaires :

- Favoriser la mutation vers un tourisme durable
- Accompagner l'installation et le développement d'activités nouvelles
- Soutenir le(s) patrimoine(s) et développer la culture

D'après la feuille de route régionale sur le tourisme durable, la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions les plus attractives de France, avec 181,9 millions de nuitées en 2019, dont 14% par des touristes étrangers, principalement européens. Elle se classe deuxième pour l'accueil des touristes français après l'Occitanie et était la première destination française en termes de nuitées en hébergements collectifs en 2021. Le tourisme y génère environ 12,3 milliards d'euros de dépenses directes, représentant 9% du PIB régional et soutenant 140 000 emplois. Pour relever les défis du développement durable, la région a adopté en 2018 un Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs et a lancé "Néo Terra", une feuille de route pour la transition énergétique et écologique. L'objectif est de devenir une destination exemplaire en matière de

tourisme durable, en intégrant des pratiques éco-responsables et en réduisant les impacts environnementaux.

Une feuille de route "tourisme durable" pour 2023-2028, visant à accompagner la transition du secteur et à répondre à la demande croissante pour des offres touristiques responsables. Cette feuille de route, s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) voté en juin 2022.

L'ambition est de valoriser le patrimoine naturel et culturel, limiter les émissions de gaz à effet de serre, mobiliser les acteurs économiques et professionnels, et promouvoir une offre de tourisme responsable auprès des visiteurs.

Que signifie tourisme plus durable, responsable et solidaire en milieu rural ?

Le tourisme durable, responsable et solidaire en milieu rural est une approche du tourisme qui vise à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Il permet de développer une économie locale en garantissant une source de développement économique durable, dans le respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire et de transition écologique du territoire.

Définitions

- ◆ **Tourisme durable** : Il s'agit de pratiques touristiques qui respectent et préservent l'environnement naturel et culturel des destinations rurales. Cela inclut la gestion responsable des ressources naturelles, la réduction des déchets, et la promotion de la biodiversité.
- ◆ **Tourisme responsable** : Le tourisme responsable est « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil », selon l'Organisation mondiale du tourisme. Il met ainsi au premier plan la protection des écosystèmes et le bien-être des populations locales.
- ◆ **Tourisme social et solidaire** : Le tourisme social et solidaire (TSS) est l'ensemble des actions menées pour rendre le départ en vacances et les loisirs accessibles à tous, de manière pérenne et responsable.

Typologies d'actions soutenues

- ◆ **Stratégie et organisation des acteurs :**
 - Organisation d'actions et d'opérations d'animation collective, de sensibilisation et de découverte du territoire visant à faire participer les acteurs du territoire tel que des Eductours
 - Accompagnement à l'obtention de labellisation/certification (Clef verte, Green globe, Garantie tourisme équitable et solidaire, Ecolabel hébergement, Bio hôtel, Ecogîte, Gîte panda, Via natura...)

◆ **Création, adaptation, développement et enrichissement de l'offre et produits touristiques, en privilégiant les offres permettant d'élargir la saison touristique :**

- Aménagement de sites touristiques, de lieux d'accueil touristique et d'hébergements écotouristiques
- Actions de valorisation des sites, création de package ou circuits touristiques
- Projets récréatifs : parcours de santé, d'interprétation, d'itinéraires, ...
- Création de nouveaux produits, process artisanaux/touristiques spécifiques au territoire

Intensité de l'aide

Le fonds européen mobilisé est le Fonds Européen de Développement Régional FEDER au titre de l'objectif spécifique 5.2. Développement local des et le budget alloué à cet appel à projet par le GAL Landes Nature Côte d'Argent est de **240 000 €*.**

** En réponse à un enjeu fort de développement, structuration et promotion d'un tourisme plus durable et solidaire au niveau local, l'enveloppe globale pourra être abondée en fonction de la qualité des projets étudiés, dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.*

Le plafond d'aide FEDER par projet sélectionné par le Groupe d'Action Locale Landes Nature Côte d'Argent sera de **60 000€.**

Critères d'éligibilité

- ◆ **Réalisation de l'opération :** Durée de vie du programme FEDER 2021-2027 (du 01/01/2021 au 31/12/2027).
- ◆ **Localisation :** Projet localisé sur le périmètre du GAL Landes Nature Côte d'Argent.
- ◆ **Cohérence avec les schémas directeurs :** Le projet devra être en cohérence avec les schémas locaux existants, le cas échéant.
- ◆ **Plancher :** Double plancher de **25 000 € de dépenses éligibles** sur l'opération présentée et de **15 000 € d'aide FEDER** prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
- ◆ **Taux d'aide européenne :** Jusqu'à 80% dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
- ◆ **Taux d'aide publique :** 100% sous réserve d'un régime d'aide d'état et le cas échéant de la réglementation nationale applicable.
- ◆ **Bénéficiaires inéligibles :**
 - Société Civile Immobilière (SCI)
 - Particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle
 - Les agriculteurs dans le cadre de leur seule activités agricole

Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « bénéficiaires inéligibles », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.

◆ **Dépenses inéligibles :**

- Dépenses d'auto-construction et contributions en nature
- Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie
- Etudes, diagnostic, pré-audit

Etude des projets et modalité de sélection

Seuls les dossiers complets reçus avant l'échéance seront étudiés par l'équipe technique. Pour les dossiers complets et éligibles, les porteurs de projet bénéficieront d'une présentation en réunion du GAL pour un avis d'opportunité, par ordre de dépôt de leur demande préalable sur la plateforme Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine. La présentation en comité dure 10 à 20 minutes, répartie comme ci-suit :

- ◆ **Présentation du projet** par le porteur de projet (10 min) avec l'appui d'un support imagé (max 10 diapos)
- ◆ Un temps de **questions – réponses** (10 mn)
- ◆ Après la présentation du projet, **les membres du GAL délibèrent** pour émettre un avis :
 - d'opportunité favorable : note supérieure ou égale à 12 pts/20
 - d'ajournement : note inférieure à 12pts/20 et supérieure ou égale à 10pts/20
 - défavorable : note inférieure à 10 pts/20

Les projets sont évalués sur la base d'une grille de notation composée de 3 critères spécifiques au tourisme sur 15 points et de 6 critères spécifiques au programme LEADER sur 21 points (cf. annexe 2). Les points obtenus sont rapportés à une note sur 20.

Les projets ayant bénéficié d'un avis favorable du Groupe d'Action Locale pourront procéder au dépôt de leur demande d'aide qui sera soumis à instruction par l'Autorité de Gestion.

Les projets instruits favorablement par l'Autorité de gestion seront sélectionnés en programmation dans la limite de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe de l'appel à projet sera répartie entre tous les projets ayant obtenu la note minimale de 12/20 d'un avis d'opportunité favorable avec une modulation du plafond d'aide FEDER.

Liens ressources

- ◆ **Présentation du Groupe d'Action Locale Landes Nature Côte d'Argent**, chargé de la mise en œuvre du dispositif européen de Développement Local mené par les Acteurs locaux 2021-2027 : <https://www.payscotedargent.com/fonds-europeens-leader/groupe-action-locale>
- ◆ **Projet de territoire Landes Nature Côte d'Argent** : <https://www.payscotedargent.com/pays-cote-argent/territoire/projet-territoire>
- ◆ **Création du profil pour le dépôt de la demande préalable** : <https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/>
- ◆ Après création du profil, ouverture du lien **d'activation d'un lien de dépôt d'une demande préalable** : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/le-depot-de-mon-dossier.html>
- ◆ **Rubrique** : J'ai un projet > Le Dépôt de mon dossier > Au titre de l'approche territoriale FEDER/FEADER-LEADER 2021/2023-2027 > Demande de financement > Déposer mon dossier > Sur la fenêtre pop-up nouvelle demande, Cliquez ici pour déposer une nouvelle demande
- ◆ **Téléchargement du guide d'aide à la saisie informatique** : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-05/GuideMDNAPorteurATerr.pdf>
- ◆ **Feuille de route régionale du tourisme durable 2023-2028** : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/tourisme-durable-un-plan-dactions-pour-la-filiere>
- ◆ **Ambitions régionales Neo terra 2** : <https://www.neo-terra.fr/>

Annexe 1 : Fiche action n°2 – Développer et valoriser un tourisme durable à l'année

FICHE-ACTION 2 – DEVELOPPER ET VALORISER UN TOURISME DURABLE A L'ANNEE		
Objectif prioritaire 1	Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent les territoires	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé : FEDER OS5	Montant prévisionnel : 381 408,50€
Pour les fiches FEDER – Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	5.2.1 – Une ingénierie renforcée dans les territoires 5.2.3 / Développer de nouvelles activités : • Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes • Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement • Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels • Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère	
Version consolidée	26/11/2024	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie : A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi). <u>A l'échelle de la stratégie du GAL :</u> <i>Indicateurs de réalisation :</i> - Etudes soutenues : 3 - Actions de formation : 5 - Actions de sensibilisation : 5	
Indicateur(s) de résultat associé(s)	<i>Indicateurs de résultats :</i> - Emplois créés dans les projets bénéficiant d'un soutien : 5 - Nombre de label/certification obtenu : 3 - Nombre de site valorisé : 6	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	Afin d'encourager le développement du tourisme tout en préservant ses ressources, le GAL souhaite soutenir la structuration d'une filière « tourisme durable » sur son territoire. Le tourisme durable est une forme de tourisme qui respecte, préserve et met en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes, en cherchant à minimiser les impacts négatifs que cette activité pourrait générer. La structuration de cette filière passe tout d'abord par une meilleure promotion des richesses et spécificités du territoire, afin de développer la notoriété de ces atouts et de les rendre plus attractifs, dans une saison élargie. Par ailleurs, il est	

	nécessaire de renforcer la coopération entre acteurs du tourisme en les incitant à se rencontrer, à échanger et à travailler ensemble afin de développer une gouvernance locale et des outils de travail en commun. Enfin, pour renforcer l'accès des touristes au patrimoine du territoire dans une optique de développement durable, il convient d'améliorer et diversifier la qualité de l'offre de services et d'hébergements écotouristiques mais aussi de soutenir le développement des mobilités douces qui s'inscrivent dans un maillage du territoire et favorisent les liaisons avec les territoires environnants. Objectifs prioritaires : – Favoriser la mutation vers un tourisme durable – Accompagner l'installation et le développement d'activités nouvelles – Soutenir et développer la culture
Types d'actions soutenues	<u>Communication et marketing territorial ciblés sur un tourisme durable :</u> • Création et soutien à l'émergence d'actions, d'opérations et d'outils de promotion du territoire et de communication - Organisation de campagnes promotionnelles, d'événements promotionnels (tel que du happening, théâtre, animation vivante), d'actions de micromarchés - Réalisation de supports de communication, de chartes graphiques, d'outils web, d'applications mobiles ou autres outils utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). - Campagnes de sensibilisation des acteurs du tourisme, de la population et des touristes à la mise en œuvre d'un tourisme plus responsable <u>Stratégie et organisation des acteurs</u> • Mise en place de formations visant à améliorer l'offre des acteurs du secteur touristique (qualité, diversité, visibilité, organisation) • Organisation d'actions et d'opérations d'animation collective, de sensibilisation et de découverte du territoire visant à faire participer les acteurs du territoire tel que des « Eductour ». • Structuration de l'offre touristique et mise en réseau des différents acteurs afin d'organiser les filières thématiques du tourisme sur le territoire, tel que la filière équestre ou la filière randonnée. • Mise en place de démarches de mutualisation des outils, des services et des compétences des différents acteurs (au minimum 2 acteurs impliqués dans la démarche). • Accompagnement à l'obtention de labellisation/certification (Clef verte, Green globe, Garantie tourisme équitable et solidaire, Ecolabel hébergement, Bio hôtel, Ecogîte, Gîte panda, Via natura...) <u>Développement et enrichissement de l'offre, en privilégiant les offres permettant d'élargir la saison touristique</u>

	• Création, adaptation et développement d'offres et produits touristiques tels que : - Aménagement de sites touristiques, de lieux d'accueil touristique et d'hébergements écotouristiques - Actions de valorisation des sites, création de package ou circuits touristiques - Projets récréatifs : parcours de santé, d'interprétation, d'itinéraires, ...) - Création de nouveaux produits, process artisanaux/touristiques spécifiques au territoire
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Conditions d'éligibilité des opérations (facultatif)	
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	Ne sont pas éligibles au FEDER : - les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle) » ; - les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole ; - les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature.
Eligibilité temporelle des dépenses	1er janvier 2021. Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5), dont notamment les lignes de partage suivantes : - Osp 1.3 FEDER/FSE+ (compétitivité des PME + marketing territorial) Ligne de partage intra-stratégie : Les études pré-opérationnelles, assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre seront prises en charge sur cette fiche-action, les autres études émargeront à la fiche-action 5.

Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par la GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.
Fonctionnement du dispositif	Appel à projet.
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes.
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100 %, dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention.
Planchers	Double plancher de 25000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	Cf. appel à projet
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.
Recours à des OCS	Voir réglementation en cours pour les programmes FEDER et FEADER.
Règlementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets.
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	Ambition 1 - Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique Ambition 2 - Accélérer et accompagner la transition agroécologique Ambition 3 - Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises Ambition 4 - Développer les mobilités « propres » pour tous Ambition 8 - Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité

Annexe 2 : Grille d'évaluation et de notation de l'appel à projets

Grille de sélection Programme LEADER 2021-2027

GAL Landes Nature Côte d'Argent	
FICHE-ACTION 2_TOURISME DURABLE	
NOTATION DE LA COHERENCE AVEC LA FICHE ACTION TOURISME DURABLE /15	
Promotion du territoire	
5	* Ce projet aménage des sites, lieux d'accueil touristique, hébergements écotouristiques
2,5	* Soutient et développe la culture et l'identité territoriale
0	* Participe à valoriser le territoire, des sites par la réalisation de supports de communication, sensibilisation (applications, sites web...) ou par l'organisation d'évènements promotionnels lié à un tourisme durable
Elargissement de la saison touristique	
5	Ce projet propose une activité sur des ailes de saisons élargies et/ou à l'année
2,5	
0	
Diversification et durabilité des activités touristiques	
5	Ce projet accompagne l'installation et le développement d'activités nouvelles et/ou Participe à une diversification durable des activités touristiques et/ou Intègre une démarche de certification ou labellisation, met en réseau des acteurs de plusieurs filières
2,5	
0	
NOTATION TECHNIQUE DU PROJET /21	
Innovation	
4	Le projet est novateur, en termes de « produit » et/ou de méthode, d'action non présent ou peu répandu sur le territoire
2	Le projet est nouveau sur le territoire Landes Nature Côte d'Argent, mais existe et est assez répandu par ailleurs
1	Le projet est nouveau à l'échelle du territoire concerné (communal / intercommunal) mais reproduit / reconduit une opération qui existe déjà
Échelle de l'impact du projet	
4	Le projet touche l'échelle territoriale (Pays Landes Nature Côte d'Argent et au-delà)
2	Le projet touche l'échelle inter-communale
1	Le projet touche l'échelle communale ou moins
Partenariats, mise en réseau d'acteurs	
4	Le projet intègre au moins 2 partenaires dont 1 privé / favorise la mise en réseau d'acteurs
2	Le projet intègre 1 partenaire / et favorise la mise en réseau d'acteurs
0	Le projet ne met en place aucun partenariat ou mise en réseau d'acteurs
Economie, Emploi	
3	Le projet favorise l'attractivité du territoire, l'entrepreneuriat, l'emploi pérenne et local dans de bonnes conditions de travail, l'économie circulaire, la consommation raisonnée des ressources
1,5	Le projet aura un effet positif sur l'attractivité du territoire, effet qui reste toutefois à ce stade difficile à définir / quantifier Le projet contribue au développement du tissu économique local et prend en compte des enjeux (environnementaux notamment) liés à la consommation
0	Le projet ne promeut pas l'attractivité du territoire, les problématiques liées à l'emploi ne sont pas ou sont peu abordées. Il repose exclusivement sur des échanges économiques avec des acteurs extérieurs au territoire
éliminatoire	Le projet risque de provoquer un départ d'entreprises, un déclin économique, des difficultés économiques pour les entrepreneurs, des suppressions d'emploi ou des dégradations des conditions de travail sur le territoire. Le projet favorise des comportements de surconsommation de produits non essentiels, des comportements de gaspillage et le développement de déchets
Citoyenneté, cohésion sociale	
3	Le projet donne la priorité aux publics fragilisés / permet la création de lien social / intègre la participation citoyenne (co-construction, concertation)
1,5	Le projet donne une importance particulière au lien social, à la prise en compte des habitants du territoire (information)
0	Le projet ne prend pas assez en compte les inégalités, les enjeux de précarités, les enjeux de cohésion sociale
éliminatoire	Le projet risque de générer des inégalités, des précarités
Environnement	
3	Le projet accélère la transition écologique/préserve la biodiversité / accélère la transition énergétique/ promeut un mix énergétique propre
1,5	Le projet a un impact indirect sur la transition écologique / intègre la sensibilisation du public vis-à-vis des enjeux de transition climatique, environnementale, écologique /favorise la transition énergétique/mix énergétique propre
0	Le projet ne prend pas en compte l'impact environnemental / a un effet négatif sur l'environnement / la biodiversité/ encourage l'utilisation de ressources fossiles
éliminatoire	Le projet risque de menacer la biodiversité, une zone ou une espèce protégée / utilise seulement des énergies fossiles/induit une consommation intense d'énergie
TOTAL	

Annexe 3 : Grille d'analyse technique du projet.

Cette grille d'analyse sera étudiée en complémentarité avec la demande préalable déposée sur le site Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine.

Remplir les items correspondant au projet.

Typologie d'action ciblée par le projet :

Stratégie et organisation des acteurs :	
- Organisation d'actions et d'opérations d'animation collective, de sensibilisation et de découverte du territoire visant à faire participer les acteurs du territoire tel que des Eductours	☐
- Accompagnement à l'obtention de labellisation/certification (Clef verte, Green globe, Garantie tourisme équitable et solidaire, Ecolabel hébergement, Bio hôtel, Ecogîte, Gîte panda, Via natura...)	☐
Création, adaptation, développement et enrichissement de l'offre et produits touristiques, en privilégiant les offres permettant d'élargir la saison touristique :	
- Aménagement de sites touristiques, de lieux d'accueil touristique et d'hébergements écotouristiques	☐
- Actions de valorisation des sites, création de package ou circuits touristiques	☐
- Projets récréatifs : parcours de santé, d'interprétation, d'itinéraires, ...	☐
- Création de nouveaux produits, process artisanaux/touristiques spécifiques au territoire	☐

1. Promotion du territoire

- ◆ Le projet soutient-il la culture, le(s) patrimoine(s) et l'identité territoriale ?
- ◆ Le projet propose-t-il une activité sur les ailes de saisons élargies ou à l'année ?
- ◆ Le projet participe-t-il à une diversification durable des activités touristiques ?

2. Ressources naturelles - Biodiversité - Environnement

- ◆ Le projet a-t-il un impact sur la transition écologique ?
- ◆ Le projet intègre-t-il la sensibilisation du public vis-à-vis des enjeux de transition climatique, environnementale, écologique ?
- ◆ Le projet intègre-t-il la préservation de la ressource en eau ?
- ◆ Le projet intègre-t-il la sobriété énergétique ou la production d'énergie décarbonée ?
- ◆ Le projet prend-il en compte les mobilités douces ?
- ◆ Le projet intègre-t-il la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ?
- ◆ Le projet intègre-t-il des matériaux biosourcés ?

3. Qualité de vie au sein de la structure - Démarche RSE

- ◆ Le projet permet-il l'implication des salariés dans la prise de décision ?
- ◆ La structure dispose-t-elle d'une politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ?
- ◆ L'équipe est-elle sensibilisée à la démarche RSE ?
- ◆ S'il y a un recrutement de travailleurs saisonniers, sont-ils logés ?

4. Acceptabilité du projet – Citoyenneté - Cohésion sociale

- ◆ Le projet prend-t-il en compte les habitants du territoire ? Sont-ils concertés et impliqués ?
- ◆ Quelle acceptabilité du projet par les habitants ?
- ◆ Des actions solidaires pour soutenir certains publics sont-elles mises en place ?
- ◆ Le projet donne-t-il la priorité aux publics fragiles ?
- ◆ Le projet permet-il l'intégration des personnes PMR/handicap/seniors ?

5. Gestion des déchets - Achet éco-responsable et local

- ◆ Le projet contribue-t-il à la réduction ou valorisation des déchets ? De quelles manières ?
- ◆ Le projet favorise-t-il les prestataires et fournisseurs écoresponsables et/ou locaux, les circuits-courts ?
- ◆ Le projet privilégie-t-il des produits éco-labellisés ou alternatifs moins nocifs pour l'environnement ?
- ◆ Le projet-il en compte les enjeux liés à la consommation ?

6. Exemplarité du projet

- ◆ Le projet a-t-il fait l'objet d'un diagnostic préalable/étude de faisabilité ?
- ◆ Le projet est-il mature, prêt à démarrer (calendrier prévisionnel) ?
- ◆ Le projet est-il innovant sur le territoire en termes de produit, méthode, d'action ou peu répandu sur le territoire ?
- ◆ Le projet développe-t-il une offre nouvelle sur le territoire ?
- ◆ Le projet permet-il l'amélioration d'une offre existante sur le territoire ?
- ◆ Le projet est-il inscrit dans une démarche de certification, labellisation ou agrément ?
- ◆ Le porteur de projet crée ou anime un réseau d'acteurs publics-privés sur le territoire ?
- ◆ Le projet fait-il l'objet d'un rayonnement territorial ou d'une communication soutenue au-delà du territoire concerné ?
- ◆ Le projet permet-il la création et/ou le maintien d'emplois directs ?
- ◆ Le porteur de projet a-t-il mis en place une évaluation environnementale ou un bilan carbone – GES ?
- ◆ Le porteur de projet a-t-il suivi un parcours d'accompagnement (CCI, CMA, BGE Tec Ge Coop, DLA, PLOUCS...) ?